

**CONCOURS INTERNE ET DE 3^{EME} VOIE
DE TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL**

SESSION 2005

Durée : 4h00
Coefficient : 5

ETUDE DE CAS
portant sur l'option choisie par le candidat
au sein de la spécialité au titre de laquelle il concourt.

SPECIALITE : INFRASTRUCTURE ET RESEAUX

OPTION : VOIRIE, RESEAUX DIVERS

Vous êtes technicien supérieur territorial à la ville de X, membre d'une communauté d'agglomération. La ville veut créer une nouvelle entrée principale avenue du Général de Gaulle pour le collège Jacques Prévert (500 collégiens).

En outre, en vue d'améliorer la sécurité des modes de déplacement doux (piétons, deux roues) la municipalité a décidé de modifier et de recomposer l'avenue du Général de Gaulle entre les rues Blanc et Mozart.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de déplacements urbains (P.D.U) de la communauté d'agglomération une réorganisation des lignes de transports en commun doit être réalisée. A ce titre, le collège Jacques Prévert sera desservi par deux lignes de transports dont les itinéraires sont :

- Ligne 1 : rue Mozart - avenue du Général de Gaulle (dans les deux sens)
- Ligne 2 : rue Blanc - avenue du Général de Gaulle - rue Mozart (dans les deux sens)

Ce nouvel aménagement devra intégrer une requalification (élargissement, partage de la voirie pour les différents utilisateurs, embellissement...) de l'avenue du Général de Gaulle, favorisant une liaison entre les habitats collectifs et le collège dans les limites maximales de l'alignement précisées sur le plan.

Le Directeur des services techniques vous demande de lui proposer un aménagement qui devra intégrer plusieurs éléments :

- la sécurité des collégiens pour l'accès au collège Jacques Prévert ;
- la sécurité des déplacements des piétons et des deux roues ;
- la pertinence des emplacements des arrêts des transports en commun ;
- la modération de la vitesse des véhicules ;
- la réorganisation du carrefour de l'avenue du Général de Gaulle et de la rue Blanc.

Important : les accès véhicules (services, pompiers...) se font par un accès existant au nord de la rue Blanc.

Il vous est demandé, à l'aide des données fournies et des documents ci-joints, de répondre aux questions suivantes :

Question 1 : 10 points

Proposez une solution d'aménagement sur le fond de plan au 1/200^{ème} joint au dossier. Vous pouvez enrichir votre projet de tous les plans que vous jugerez utile sur feuille de calque jointe (coupes en travers, profils en long...) et éléments nécessaires à la compréhension du projet.

(Une fois complétés, le plan et les calques doivent être agrafés à l'intérieur de la copie de concours, sans aucun signe distinctif)

Question 2 : 10 points

Rédigez une notice (un argumentaire), à l'attention du Directeur des services techniques, qui justifie vos choix d'aménagements en insistant sur la réglementation en vigueur.

Supports à compléter et à rendre par le candidat :

- Plan topographique au 1/200^{ème}
- Feuilles de calques (si besoin)

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

Ce dossier contient 2 pages numérotées et un plan

- ↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**
- ↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.